



CONVENTION DE MUTUALISATION DU LOGICIEL METIER POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Avenant n°2

Entre :

- La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Et :

- Les communes membres de la mutualisation : Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Deauville, Saint-Arnoult, Saint-Gatien-des-Bois, Touques, Tournéville, Trouville-sur-Mer, Vauville, Villers-sur-Mer et Villerville

Dans le cadre des travaux de mutualisation destinés à optimiser les usages et les dépenses informatiques, une convention – ayant pour objet de constituer et de définir les modalités de mutualisation pour la mise en commun des moyens informatiques associés au logiciel d'urbanisme Cart@dsCs et permettant l'instruction des actes d'urbanisme – a été établie.

Suivant l'article 6 de la convention, toute modification de celle-ci doit faire l'objet d'un avenant approuvé par chacun de ses membres.

Le présent avenant a donc pour objet la modification des articles 1, 3, 4 et 7. Ces modifications seront intégrées dans les conventions des futures communes adhérentes.

Concernant l'article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Ajouter un paragraphe après le 1er : La présente convention a également pour objet de définir les modalités de mutualisation dans le cadre de la dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols « Démat ADS » relevant de l'article 62 de la Loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), ainsi que dans le cadre de la mise en place d'une plateforme web dénommée « portail des professionnels ».

Concernant l'article 3 : FONCTIONS DU COORDONNATEUR

Il convient d'ajouter à la liste des missions du coordonnateur citées au 2nd paragraphe :

- Intégrer et mettre à disposition des communes les différents modules liés à la démarche « Démat ADS » dans laquelle s'inscrivent notamment les « Portails des Particuliers et des professionnels », les outils nécessaires à la numérisation des dossiers qui seront déposés en papier et à l'instruction numérique ou aux échanges dématérialisés avec les usagers (particuliers, professionnels, services consultés), visés à l'article 1, et ce en commun accord.

Concernant l'article 4 : ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Ajouter au paragraphe 4.3 ce qui suit :

Tout au long de l'année 2021, afin d'être opérationnel au plus tard le 01/01/2022, des groupes de travail comprenant élus et techniciens se réuniront afin de mettre en place la démarche « Démat

ADS » ; ces groupes de travail permettront de déterminer les tâches de chacun des membres d'un commun accord, et ces dernières feront l'objet d'une nouvelle annexe à la convention

Classe de répartition : 014-241400413-20210326-D030-26-03-21-DE
 Date de réception : 30/03/2021
 Date de réception préfecture : 30/03/2021

Concernant l'article 7 : DUREE ET EFFETS DE LA CONVENTION

Le 6^{ème} paragraphe est modifié de la manière qui suit :

« L'intégration d'un nouveau membre pourra intervenir au 1^{er} janvier de l'année en cours rétroactivement, en commun accord avec ce dernier. La demande d'intégration peut être notifiée à tout moment sans délai minimum et celle-ci sera traitée un mois au plus tard après cette demande ».

Fait en 12 exemplaires originaux,

A Deauville, le

<p><u>Coordonnateur :</u></p> <p>Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie</p> <p>Le Président Philippe AUGIER</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Bénerville-sur-Mer Le/...../2021</p> <p>Le Maire Jacques MARIE</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Blonville-sur-Mer Le/...../2021</p> <p>Le Maire Yves LEMONNIER</p>
<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Deauville Le/...../2021</p> <p>Le Maire Philippe AUGIER</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Saint-Arnoult Le/...../2021</p> <p>Le Maire François PEDRONO</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Saint-Gatien-des-Bois Le/...../2021</p> <p>Le Maire Philippe LANGLOIS</p>
<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Touques Le/...../2021</p> <p>Le Maire Colette NOUVEL-ROUSSELOT</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Tourgéville Le/...../2021</p> <p>Le Maire Michel CHEVALLIER</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Trouville-sur-Mer Le/...../2021</p> <p>Le Maire Sylvie de GAETANO</p>
<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Vauville Le/...../2021</p> <p>Le Maire Régine CURZYDLO</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Villers-sur-Mer Le/...../2021</p> <p>Le Maire Thierry GRANTURCO</p>	<p><u>Collectivité membre :</u></p> <p>Ville de Villerville Le/...../2021</p> <p>Le Maire Michel MARESCOT</p>